

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	23-27 (1973-1977)
<b>Heft:</b>	92
<b>Artikel:</b>	Note sur un des derniers baillis bernois à Nyon
<b>Autor:</b>	Lavanchy, Charles
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-171032">https://doi.org/10.5169/seals-171032</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Da ich Fund II auf 260 n. Chr. datiere, muß Fund I konsequenterweise während eines vor 260 erfolgten Konfliktes der Sasaniden mit Rom in die Erde gekommen sein. Der Krieg, der der Invasion Šapurs in die heutige Südtürkei voraulging, war im Jahre 253 n. Chr. unter der Regierung von Gallus/Volusianus ausgebrochen (2. Agoge)<sup>39</sup>. Damals hatten die Perser, angeführt von dem Syrer Mariades, Antiochia überrascht, geplündert und zum erstenmal niedergebrannt<sup>40</sup>. Die Nordarmee passierte vermutlich auf ihrem Rückmarsch aus der Gegend Antiochia – der südliche Heeresteil operierte im Gebiet Hemesa – die Straße über Germaniceia/Doliche/Batna, wobei der Tempel von Doliche geplündert wurde<sup>41</sup>.

Damit stützt auch der Fundort Gaziantep (= Aintap südöstlich des antiken Doliche) meine Folgerung, daß die Münzen aus dem zweiten Feldzug Sapurs gegen das Römische Reich stammen. Vielleicht konnte ein römischer Bürger die Stücke erbeuten und sie vor dem Zugriff der Behörden verbergen.

<sup>39</sup> H. R. Baldus, *Uranius Antoninus*, Münzprägung und Geschichte, Bonn 1971, im folgenden «Uranius», S. 256 und 262. Die Quellen werden diskutiert; M. I. Rostovtzeff, *Res gestae*, S. 35 f.

<sup>40</sup> Mariades: H. R. Baldus, *Uranius*, S. 235 f.; Antiochia: H. R. Baldus, *Uranius*, S. 23 ff., 35 und 45.

<sup>41</sup> Rückzug: H. R. Baldus, *Uranius*, S. 264; M. I. Rostovtzeff, *Res gestae*, S. 26 und 45.

## NOTE SUR UN DES DERNIERS BAILLIS BERNOIS A NYON

Charles Lavanchy

Un article du Bulletin de la Société suisse de numismatique<sup>1</sup> intitulé: *Quelques renseignements intéressants sur certaines médailles suisses* concernait l'histoire de Nyon par l'une d'elles:

«*V. Samuel Engel<sup>2</sup>, de Berne*

Samuel Engel, ancien bailli d'Aarberg, puis d'Orbe et d'Echallens, si distingué par son savoir, par ses connaissances agronomiques et son zèle à les propager, vécu à Nyon (Vaud) de 1766 à 1772. Il avait introduit dans cette contrée la culture des pommes de terre, qui furent d'un grand secours pendant la disette des années 1770 et 1771. Avant son départ, la Ville de Nyon voulut lui témoigner sa reconnaissance pour les services rendus. Elle lui envoya une députation qui le pria d'accepter une médaille d'or du poids de 20 ducats.

Haller nous en donne la description sous le n° 180, I, p. 108. Il fait remarquer que cette médaille n'a pas été frappée, mais gravée par Robin<sup>3</sup>. Engel mourut le 26 mai 1784.»

<sup>1</sup> 4. 1885. 118.

<sup>2</sup> Samuel Engel, 1702–1784, bibliothécaire de la Ville de Berne 1736, membre des Deux-Cents 1745, bailli d'Aarberg 1748, d'Echallens de 1760 à 1765, résigna ses fonctions au Grand-Conseil en 1775.

Homme d'Etat, agronome, géographe, économiste, membre fondateur et premier président de la Société économique, membre fondateur de l'orphelinat de la Ville, introduisit dans la région de Nyon la culture de la pomme de terre et compta parmi les fondateurs du système des greniers à blé destiné à éviter le renchérissement. Ce fut un des Bernois les plus instruits de son temps et auteur de nombreuses publications économiques et géographiques.

Son fils Franz-Christoph d'Engel, 1740–1820, fut bailli d'Oron de 1788 à 1794.

Cette famille patricienne, qui prit la particule en 1783, s'éteignit en 1870.

<sup>3</sup> Philippe Robin, 1729–1792, graveur à Genève.

Cette médaille est déposée au Musée de Berne qui a bien voulu m'en remettre une photographie.

Nous avons désiré en savoir davantage sur cette affaire et surtout pourquoi Samuel Engel était venu s'installer à Nyon. Les recherches entreprises aux archives de Nyon ont été facilitées grâce à la complaisance de M. G. Rochat, archiviste communal. Elles m'ont permis d'éclaircir ce point et en même temps de découvrir une autre remise de cadeau au bailli alors en activité, Emmanuel Hartmann <sup>4</sup>, gendre de Samuel Engel, qui était donc venu habiter chez sa fille.

Les extraits des *Manuaux des Conseils* <sup>5</sup> fournissent tous renseignements utiles:



3 août 1772: Reconnaissance à notre seigneur Baillif Hartmann.

Notre très Noble, Magnifique et très honoré Seigneur Baillif Emmanuel Hartmann, touchant à la fin de son Baillage, et comme par son affabilité, ses charités, et ses soins pour le soulagement du Peuple dans les temps de cherté des graines ou nous avons passé et qui subsiste encore, sa justice, son intégrité et son désinteressement, il mérite à tous ces égards, comme juste reconnaissance et pour lui en donner un témoignage, Messieurs des Deux Corps ont trouvé qu'il convenait de le prier d'agrérer une pièce de vaisselle, pour une marque de notre dévouement que Messieurs les commis feront faire en argent de la valeur de vingt à vingt-cinq Louis d'or neufs, avec d'autant plus de raison qu'il nous a gratiosé dans le Laud de notre acquisition de la montagne du Rosset, d'environ quatre cent francs, qu'il aurait put prétendre de plus.

3 août 1772:

Le Magnifique et très honoré ancien seigneur Baillif Engel d'Echallens, qui s'est aussi fort intéressé pour procurer des soulagements au Peuple, soit en écrivant à Berne, à l'occasion des Bleds, et pour la somme que LLEE nous ont avancée et pour faire venir des pommes de terre; et pendant son séjour en ce Baillage, il a eut bien des bontés et affabilités, pour nous, on a délibéré de lui faire une reconnaissance d'une médaille de la valeur de huit à dix Louis neufs, que Messieurs les Commis feront faire pour le prier de l'agrérer avant son départ.

<sup>4</sup> Emmanuel Hartmann, 1722-1786, drapier, membre des Deux-Cents en 1755, bailli de Nyon de 1766 à 1772, de Schwarzenbourg 1785.

<sup>5</sup> Archives communales de Nyon, registre A. 30, 1770 à 1774.

Les témoignages multipliés de bienveillance et de protection que le T. N. ancien seigneur Ballif Engel d'Echallens a donné à notre public et tout ce Balliage, pendant son séjour à Nyon sous la Préfecture de notre T. N. Seigneur Baillif Hartmann son gendre et a conduit Mrs des Conseils à lui donner une preuve publique de leur respectueuse reconnaissance et pour cet effet il a été ordonné de faire graver une médaille en or aux armes de la Ville,

1772 Laver

Nyon à l'assiette de l'or

octobre Deux gr. 239.5  
peçam et moins 1/16 a 4-3. 36.  
façon a 18. 60.19  
Une jatte au de contour festonnée même argen  
peçam 14  $\frac{11}{16}$  a 4-3. 24  
façon accord un Louis & demi 4.10  
gravure de 6 armoiries 364.14  
En tout 23 Louis et moins 33 bat. ci 364.14

jeudi en le montant ci dessus  
pour acquit ce 2<sup>e</sup> oct. 1772

Purrier  
payé par la poisse de la ville

Copie du Compte

Deux grands plats rond contournés argen de l'assiette  
peçam ensem 60 moins 1/16 a 4-3. 239.5  
façon accord 18. 36.  
Une jatte à laver, de contour festonnée même argen. 60.19  
peçam 14  $\frac{11}{16}$  a 4-3. 24.  
façon accord un Louis & demi 4.10  
gravure de 6 armoiries 364.14  
En tout 23 Louis moins 33 bat. 364.14

Acquise en 22 Louis & 3/4 avec 7 bat. le 2<sup>e</sup> oct. 1772.

jeudi que j'ai fait erreur de 9.19 à mon préjudice au premier  
article ci dessus, en ne comptant que 239.5 pour 60 moins 1/16  
d'argen à 4-3. qui monte à 248.15. je prie les Nobles  
Seigneur Damerval & Conseils de veiller à ce méscompte.

2 60 $\frac{11}{16}$ m: 1/16.	2 60 $\frac{11}{16}$ m: 1/16
2 4-3.	2 4-3.
2 240.	2 248.15.
2 9.	2 9.
2 249.	2 249.
2 moins 1/16. 5.	2 moins 1/16. 5.
2 248.15.	2 248.15.

Purrier

qui contient les simboles relatifs à la faveur signalée, qu'il a constamment accordée à l'agriculture et aux beaux arts le N. Banneret et Mrs les sindics ayant été chargé de la lui présenter comme une faible marque des sentiments distingués que les Corps ont voué pour toujours à un magistrat autant Respectable par ses talens supérieurs que par son zèle vraiment patriotique.

### 2 novembre 1772: Caisse

Messieurs des Deux Corps ont ordonné que l'on sortira de la caisse de la Ville, vingt deux Louis neufs, trois écus neufs et sept batz pour payer au Sr. Charrière orfèvre en cette ville le présent que l'on a fait faire pour notre ancien seigneur Ballif Hartmann, selon l'ordonnance du 3e aoust dernier, selon la partie produite et lue présentement.

Messieurs des Deux Corps ont aussi ordonné de sortir de la caisse Dix Louis neufs, un écu neuf et trente trois batz et demi, pour payer au Sr. Ph. Robin, graveur à Genève, la médaille d'or que l'on a fait faire pour présent à M. Engel ancien Ballif d'Echallens ordonné le dit jour 3e aout dernier.

### 23 novembre 1772: Charrière, orfèvre.

Le Sr. Charrière, orfèvre, habitant en cette ville, qui a fait les pièces de vaisselle d'argent pour le Présent à notre ancien seigneur Ballif Hartmann a fait présenter son compte le 2e du courant, dans lequel au premier article il y a une erreur à son préjudice de neuf Livres, dix sols, comme cela se vérifie par le supput. Messieurs du Conseil ont ordonné que cette erreur seroit reparée et qu'on sortirait de la caisse les dits 9 L. 10 b. qui lui seront delivré pour solde.

### 21 Xbre 1772: Charrière, orfèvre.

L'on a sorti de la Caisse de la Ville 9 L. 10 b. pour réparation d'une erreur au cpte du Sr. Charrière orfèvre qui a fait les pièces de vaisselle d'argent pour le présent à notre ancien seigneur Ballif Hartmann au supput du 1er article de son compte, ainsi qu'il a été vérifié et qu'il le voit par le compte.

La facture de l'orfèvre Charier ainsi que le compte mentionné ci-dessus sont conservés aux archives de Nyon. Nous reproduisons le compte qui révèle que le cadeau comprenait deux grands plats ronds contournés et une jatte à laver.

Alors que les Manuaux du Conseil indiquent en 1772 Charrière, la facture et le compte portent Charier, ce qui m'a amené à poursuivre mes recherches. Dans un dossier<sup>6</sup>, sous la rubrique «*droit d'habitation*» nous avons trouvé dans la liste des habitants en octobre 1764: Antoine Charier, orfèvre, sa femme et un neveu.

A la même source, en octobre 1771, il est indiqué: Antoine Charier.

D'après les comptes communaux<sup>7</sup>, de 1770 à 1777 il est indiqué Charier, alors que de 1778 à 1780 il est mentionné Charrière.

Cet orfèvre n'est plus mentionné dès 1781.

Finalement, on relève dans les Manuaux du Conseil de 1747 à 1751<sup>8</sup>:

### le 16 septembre 1748:

On a reçu pour habitant le Sr Antoine Charier de Evan en Languedoc, habitant à Lausanne, maître orfèvre, sous la condition qu'il apportera une attestation du dit Lausanne et lorsqu'elle sera produite, il fera la formalité et payera tout comme les autres habitans l'ancrage et la messeillerie qui seront alors porté au Cottet.

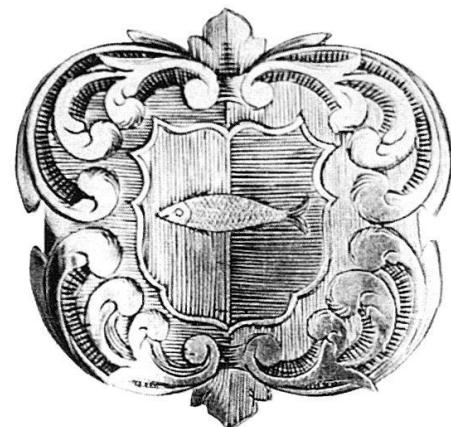
### le 8 octobre 1748:

Ensuite de ce qui fut délibéré le 16 7bre dernier, le Sr Anthoine Charrier a produit l'attestation du Magistrat de Lausanne du 26 7bre 1748 et une déclaration du directeur

<sup>6</sup> A. C. N., dossier G. A.

<sup>7</sup> A. C. N., Registre A 26, Comptes communaux de 1770 à 1782, sous rubrique: Habitations.

<sup>8</sup> A. C. N., Registre A 24 bleu, pages 217 et 232.



des pauvres français de Lausanne du 15 janvier 1747 joint à cette attestation ayant par là satisfait à ce qu'on exige de lui. Il a en conséquence prêté le serment accoutumé et promis de se conformer aux ordonnances souveraines, d'obéir aux ordres de police et de se conduire convenablement. Cette réception faite pour autant de tems qu'il plaira au Conseil, payera une habitation d'ancrage et vingt cinq florins pour la messeillerie qui seront portés au Cottet.

On peut donc admettre le nom de Charier comme le prouve la signature sur la quittance et sur le compte de cet orfèvre.

Un collectionneur de Genève possède deux pièces d'argenterie avec les poinçons suivants:

- 1<sup>o</sup> armoirie de Nyon
- 2<sup>o</sup> CH couronné
- 3<sup>o</sup> XID et couronne

Le poinçon CH couronné peut être attribué à Antoine Charier.

Grâce à l'obligeance de la Bibliothèque de la Bourgeoisie die Berne, j'ai pu obtenir les adresses de deux frères Hartmann<sup>9</sup>, descendants du bailli Emmanuel Hartmann.

Je me suis adressé à eux pour savoir si les pièces d'argenterie remises à leur ancêtre étaient encore en leur possession. J'ai ainsi appris qu'il ne restait qu'une seule pièce portant l'armoirie de Nyon et celle de la famille Hartmann, ce qui confirme bien qu'il s'agit d'une des pièces remises par la Ville de Nyon, puisque la facture Charier précise qu'il a été gravé six armoiries (deux par objet). M. Otto Hartmann a eu la gentillesse de m'envoyer des photographies de la seule pièce qu'il possède.

Alors que l'on était en droit de penser que l'orfèvre Charier avait bien exécuté personnellement la commande, la jatte que nous reproduisons ne porte pas le poinçon de Charier (CH couronné), mais bien celui de Papus et Dautun, orfèvres lausannois: EDP ainsi que l'écusson de Lausanne et celui du titre XI, soit les mêmes que ceux qui figurent sous n° 6 dans le travail d'Edwin Dick<sup>10</sup>.

Charier aurait en fait commandé les pièces à Lausanne et se serait borné à exécuter la gravure des armoiries?

Ce petit travail a permis d'identifier un orfèvre nyonnais; il montre aussi que les baillis bernois savaient s'attirer parfois les sympathies des autorités locales et de la population d'alors. Cela a été constaté dans d'autres baillages, ce qui prouve que la patte de l'ours n'était pas toujours si lourde<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Dipl. Ing. Otto Hartmann (1907), Gempenring 86, 5143 Dornach; Dr. iur. Alfred Hartmann (1916), Fegetzalée 2, 4500 Solothurn.

<sup>10</sup> Edwin Dick: Un orfèvre lausannois Pierre-Henry Dautun (Revue historique vaudoise, septembre 1951).

<sup>11</sup> Malgré la fin de son mandat en 1772, l'ancien bailli Hartmann s'est encore intéressé à Nyon. Les comptes communaux font ressortir divers prêts qu'il a consenti aux autorités nyonnaises: le 14 mai 1770: 200 louis d'or, remboursé le 2 février 1775; le 12 février 1776: fl. 15 000.– à 4 %.

---

## NEKROLOG – NÉCROLOGIE

---

### *Augustus Spijkerman †*

Am 23. Juni verstarb völlig unerwartet an einem Herzinfarkt im Alter von 53 Jahren der holländische Franziskanerpater Augustus Spijkerman, der seit 20 Jahren das Museum der «Flagellatio», des Sitzes des Franziskanischen Bibelinstitutes in der Altstadt von Jerusalem leitete. Er war eine anerkannte Autorität auf dem Gebiet der palästinensischen Münzkunde und hat die Numismatische Abteilung des Museums entsprechend ausgebaut. Unter seinen Publikationen ragen hervor: «Coins mentioned in the New Testament» (Studii Biblici Franciscani Liber Annuus 6, 1955, 279–298), ferner die Beschreibung des aufsehenerregenden Fundes jüdischer Silberschekel in einem Grabe auf dem Ölberg (Schweizer Münzblätter 11, 1961, 25–

32) sowie je ein Katalog der auf dem Hero-dium bei Bethlehem (Jerusalem 1972) und der bei den neuesten Ausgrabungen an der Synagoge von Kapharnaum entdeckten Münzen (Jerusalem 1970). Fertiggestellt ist im Manuskript ein Katalog der Münzen der Dekapolis und der römischen Provinz Arabia Petraea, der zum größten Teil auf dem Material der Flagellatio beruht. Sein besonderes Spezialgebiet waren die palästinensischen Stadtmünzen, die bisher in einer solchen Vollständigkeit noch nie untersucht worden waren. Er war eine stadtbekannte Persönlichkeit, der täglich den Antiquitätenläden seinen Besuch abstattete und stets mit neuen Funden nach Hause zurückkehrte. Sein Heimgang bedeutet einen schweren Verlust für uns.

W. Pax